

## RETRAITES : LE GOUVERNEMENT RÉFLÉCHIT À UNE PRISE EN COMPTE DES PRIMES POUR LES FONCTIONNAIRES NÉS AVANT 1975

Lors d'une rencontre avec la CFDT Fonctions publiques consacrée à la réforme des retraites notamment, lundi 9 mars, le secrétaire d'État Olivier Dussopt a évoqué la piste d'une prise en compte des primes, y compris pour les fonctionnaires nés avant 1975. Seules les générations nées après cette date étaient jusqu'à ce jour concernées par cette mesure prévue dans le projet de loi "Retraites".



© Pierre Villard/SIPA

C'est une hypothèse jamais avancée jusqu'alors que le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, vient d'évoquer. À l'occasion d'un échange organisé à Bercy lundi 9 mars, celui-ci a indiqué à des représentants de la CFDT Fonctions publiques que le gouvernement réfléchissait à une éventuelle prise en compte des primes pour les fonctionnaires nés avant 1975 dans le cadre du calcul de leur retraite.

Cette piste "n'est qu'à l'état de réflexion", souligne la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, Mylène Jacquot, présente à la réunion. "J'ai dit que le sujet n'était pas encore tranché", abonde, auprès d'Acteurs publics, le secrétaire d'État Olivier Dussopt.

## **Projet de loi en cours d'examen parlementaire**

Pour l'heure, la réforme des retraites souhaitée par le gouvernement prévoyait la prise en compte de ces primes uniquement pour les fonctionnaires ayant vocation à intégrer le système universel. À savoir les générations nées après 1975, qui verront cette mesure appliquée à partir de 2025, et les générations nées à partir de 2004, pour qui la mesure s'appliquera dès 2022.

Quant aux fonctionnaires nés avant 1975, le projet de réforme initial du gouvernement prévoyait le maintien des règles actuelles de calcul des pensions de retraite, sans prise en compte des primes. Reste à savoir ce qu'il adviendra de la piste évoquée par Olivier Dussopt devant la CFDT.

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 3 mars dernier (après engagement de la responsabilité du gouvernement), le projet de loi ordinaire instituant un régime universel de retraite a désormais pris la route du Sénat pour y être examiné.

**Par Bastien Scordia**